



MARDI 7 MARS 2017

GREVE A LA DGFIP

La CFTC DGFIP invite l'ensemble du personnel à s'inscrire dans le mouvement social du 7 mars 2017 afin de peser sur les orientations de notre Direction Générale !

Déréglementation continue des règles de gestion

Un dispositif de mutation d'office des personnels A et A+ DGFIP, dans le cadre d'un dispositif de « suivi de compétences », vient d'être institué à la Centrale, sans recours en CAP et sans compensation financière. Cette gestion RH pourrait être étendue dans d'autres services de la DGFIP. Les restructurations et regroupements de services se succèdent avec la mise en place de règles de gestion sans cesse mouvantes (priorités, durée de séjour, avis...). Elles impactent négativement la mobilité fonctionnelle ou géographique.

La suppression massive des emplois depuis 2009 se concentre principalement sur la DGFIP en dépit des enjeux budgétaires et nos missions.

L'industrialisation voulue dans les traitements de masse ne résout pas les difficultés des personnels, à périmètre constant, à combler les vides dans les services. Il est temps d'obtenir l'arrêt des suppressions d'emplois !

La transposition du dispositif PPCR à la DGFIP comporte de très nettes insuffisances

Malgré quelques avancées pour les IDIV, le dispositif PPCR décliné à la DGFIP a des effets négatifs sur l'existant avec la disparition à venir de la GIPA, de l'indemnité dégressive ...

La CFTC DGFIP revendique :

- le maintien des promotions en fin de carrière au-delà de 2020 : dispositifs de fin de carrière et promotions à titre personnel ;
- que le principe PPCR d'un déroulement de carrière linéaire sur deux grades type PPCR soit appliqué pour tous ;
- le maintien pour tous des promotions en fin de carrière au-delà de 2020: dispositifs de fin de carrière et promotions à titre personnel.

CFTC DGFIP – l'humain d'abord

